Pret famillial pour achat résidence secondaire

D------

Par neptune34

bonjour,

nous avons vendue avec ma fille un bien immobilier commun que nous avions en indivision 50-50%, en 2017, le montant revenant a chacun de nous deux est bien mentionnée dans l'acte de vente, celle ci M a laissée sa part sous forme de prêt sachant que je voulais racheter une résidence secondaire pour plus de confort entre temps J ai eu quelques problèmes de santé et n ai pu réaliser mon projet que maintenant.

ne souhaitant pas racheter avec moi, je lui ai fait une reconnaissance de prêt ainsi que l'engagement de la rembourser par échéancier, après avoir acheté le bien

le prêt est sans intérêt le problème, je n'ai pas déclaré au tp par méconnaissance le formulaire 2062 si je le fait maintenant est ce que je risque des pénalités. j'ai 75 ans si je décède comment cela se passe pour la succession sachant que je n'ai que ma fille comme héritière.

ps:Nous avions acheté ce bien en 2010,la plus value à été déduite à la vente.